

Le 06 octobre 2022, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 10 octobre 2022 à vingt heures.

Le Maire,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. Marie-Hélène ROUX, Sabine DIGNAT, Sandrine CAMBRIEL, Evelyne MOURLAN, Laetitia LESCURE, David GARDELLE, Matthieu NAVARRO, Christian DAMBRUN, Louis CAHUZAC, Damien GARCIA, Yves DEDIEU, Gérard FERRE, Pascal LE PIETEC

Etaient absents excusés : Mme Claudette ARJO.

Monsieur David GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

DELIBERATION ACQUISITION DE BIEN SANS MAITRE.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la DGFIP, service des Impôts des particuliers, pour une procédure de bien sans maître. Cette procédure concerne Monsieur Feu AMIEL Louis Henri qui possède des biens immobiliers sur la Commune, à la connaissance du service des Impôt, il n'y a pas d'héritiers.

Le service des Impôts propose à la mairie une procédure de bien sans maître, la Commune peut se porter acquéreur de ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas se porté acquéreur de ce bien vacant.

DELIBERATION REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ANCIEN PAR DU LED (3^{ème} tranche)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que la meilleure solution possible soit trouvée en faveur de la préservation de l'environnement, des économies d'énergie et de budget.

Pour l'économie relative à l'éclairage public une discussion s'engage sur deux points :

- Extinction de l'éclairage en cœur de nuit,
- Baisse au minima d'intensité de l'éclairage.

Après débat, il est retenu de continuer la mise en place de lampes type LED, comme il y a été fait sur les deux premières tranches, de ne pas faire d'extinction en cœur de nuit, mais de baisser l'intensité au minimum de 23 heures à 06 heures du matin. Un sondage sera quand même effectué auprès des administrés concernant l'extinction totale.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec le Syndicat Départemental de la Haute-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille BRAU a fait une proposition de vente pour l'appartement de Madame BRAU, pour un montant de 60 000 euros, après réflexion, le Conseil Municipal propose un montant d'achat de 55 000 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Les Pompes Funèbres de l'Olivier invitent le Conseil Municipal pour l'inauguration de leurs nouveaux locaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'Association ASP « Accompagner en Comminges » pour la subvention 2023.

La séance est levée à 21 heures 00, le prochain conseil se tiendra le lundi 07 novembre 2022 à 20 heures.

Le Maire,

Raoul RASPEAU